



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : **BVX 1000 75W90**
Code du produit : 3402H6862
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Huile de transmission
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS
Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2
76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France
T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87
contact@yacco.com - www.yacco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Polysulfides, di-tert-Bu, Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl . Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. L'exposition peut provoquer une réaction allergique. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Polysulfides, di-tert-Bu	(n° CAS) 68937-96-2 (Numéro CE) 273-103-3	< 5	R43 R53
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	(Numéro CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-2119493620-38	< 2	Xi; R41 Xn; R22 R43 N; R51/53



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polysulfides, di-tert-Bu	(n° CAS) 68937-96-2 (Numéro CE) 273-103-3	< 5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	(Numéro CE) 931-384-6 (N° REACH) 01-21 19493620-38	< 2	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Remarques : Contient l'huile minérale fortement raffinée <3% extrait de DMSO (IP346).

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut déclencher une réaction allergique.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Une combustion incomplète peut libérer : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Ne pas toucher le produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ecartez toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Endiguer et contenir le produit renversé. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une bonne mise à la terre.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Prévoir une cuve de rétention. Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Interdictions de stockage en commun : Agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile minérale		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brouillard d'huile, 8h)
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile, 15min)
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brouillard d'huile, 8h)
France	VLE (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile, 15min)

Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,56 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	0,0235 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, orale	0,25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	6,25 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0012 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00012 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,064 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0,064 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,13 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,313 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,54 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,01 kg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	24,33 mg/l



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Ne pas dépasser les valeurs limites d'exposition (VLEP). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant
Protection oculaire	: Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité. Vêtements de protection à manches longues
Protection des voies respiratoires	: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules. EN 14387. Voir les informations du fabricant
Autres informations	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune. ambré.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: ≥ 150 °C [ISO 2592]
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 883 kg/m ³ (15°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 100 mm ² /s (40°C) 15,1 mm ² /s (100°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue. Eviter les décharges d'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Polysulfides, di-tert-Bu (68937-96-2)	
DL50 orale rat	6500 mg/kg
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	
DL50 orale rat	2000 mg/kg (méthode OCDE 401)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur, ...)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

BVX 1000 75W90	
Viscosité, cinématique	100 mm ² /s (40°C) 15,1 mm ² /s (100°C)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Polysulfides, di-tert-Bu (68937-96-2)	
CL50 poisson 1	250 - 500 mg/l (Pimephales promelas, 96h , static)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Daphnia magna, 48h)
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Pimephales promelas, 96h, semi-static)
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	
CL50 poisson 1	≈ 24 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h) [OECD TG 203]
CE50 Daphnie 1	≈ 91,4 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OECD 202]
CE50 autres organismes aquatiques 1	≈ 2433 mg/l (Activated Sludge, domestic, 3h) [OECD TG 209]
CE50 Daphnie 2	0,91 mg/l (Daphnia magna, 21d) [OECD TG 211]
ErC50 (algues)	> 15 mg/l (Selenastrum capricornutum, 96h) [OECD 201]

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	
Log Pow	From < 0.30 to > 7.10 [OECD TG 117]

12.4. Mobilité dans le sol

BVX 1000 75W90	
Ecologie - sol	Peu mobile. Insoluble dans l'eau.



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 06* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

BVX 1000 75W90 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse



BVX 1000 75W90

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 12/11/2014

Version: 1.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit